



Le mois de mai sera le mois des rendez-vous pour l'UNC, avec successivement l'assemblée générale statutaire et les diverses cérémonies commémorant le centenaire de la fondation de l'UNC. Nous nous efforçons de vous adresser toutes les informations nécessaires pour répondre aux questions que vous vous posez légitimement : programme, horaires, lieux, conditions de prises en charge, inscriptions, etc. Toutefois, cela ne semble pas suffisant si l'on se fie aux demandes d'informations complémentaires qui parviennent au siège national même si, parfois, la réponse se trouve dans les documents que vous avez reçus ... En un mot, lisez-bien attentivement ce qui vous est adressé !

Ces diverses manifestations risquent malheureusement d'être perturbées par les grèves des transports que projettent en avril et en mai les syndicats. Il importe par conséquent que vous vous renseigniez au mieux et que vous adoptiez l'organisation de votre déplacement. Pour autant, nous vous espérons nombreux aux activités programmées. Bon courage !

Philippe Schmitt
Directeur des services administratifs

ACTUALITES

➔ ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2018

Quand a lieu l'assemblée générale statutaire (AGS) ?

➔ Le vendredi 11 mai 2018 (accueil à partir de 13h30) de 14h00 à 18h00.

Où ?

➔ L'AGS se déroule au cercle national des Armées, place Saint-Augustin.

➔ Qui peut participer ?

Les associations départementales sont représentées à l'AGS par un adhérent de l'association de leur choix, dûment mandaté, dont le nom a été communiqué au siège national pour le 28 mars dernier au plus tard.

➔ Conditions de remboursement ?

Le représentant du département est remboursé des frais de déplacement par le siège national à raison d'une nuit d'hôtel (maximum 120€ avec petit-déjeuner) et d'un repas à 30€. **Il n'y a pas de déjeuner organisé le vendredi 11 mai à 12h00 !** Le trajet est remboursé sur la base du billet SNCF en 1^{ère} classe. Il est nécessaire de présenter des justificatifs originaux et le formulaire de demande de remboursement.

➔ Et en cas d'indisponibilité ?

L'association départementale peut être représentée par le président d'un autre département. Le mandat le désignant devait parvenir au siège national pour le 28 mars 2018.

➔ Comment être candidat ?

Les candidats au 1^{er} collège sont présentés par le conseil d'administration national.



Les candidats au 2^e collège, qu'ils soient nouveaux ou administrateurs renouvelables, doivent être présentés par les associations départementales, après délibération de leur conseil d'administration ou par un pouvoir signé par tous les membres du bureau départemental.

➔ Repas de prestige ?

Il aura lieu à la Rotonde Gabriel de l'Ecole militaire, 1 place Joffre (métro Ecole militaire) à 20h00 le vendredi 11 mai. Il est indispensable de s'inscrire en retournant avant le 2 mai le bulletin d'inscription qui vous a été adressé avec le chèque correspondant au prix du repas à **Sophie Perronnet, 18 rue Vézelay 75008 Paris**. L'accès au site de l'Ecole militaire est soumis à des contraintes extrêmement strictes, auxquelles il n'est pas possible de déroger.



Se munir de ses papiers d'identité.

➔ FONCTIONNEMENT INTERNE

➔ PROGRAMME DES JOURNEES CENTENAIRE DES 11 & 12 MAI

Vendredi 11 mai 2018 :

09h45 : dépôt de gerbe à la statue de Georges Clemenceau (avenue des Champs Elysées 8^e arrondissement).

11h15 : dépôt de gerbe à la fondation d'Auteuil (40 rue Jean de la Fontaine 16^e arrondissement) au monument aux Morts.

14h00 - 18h00 : assemblée générale statutaire au cercle national des Armées.

20h00 : dîner de prestige dans les salons de l'école militaire.

Samedi 12 mai 2018 :

08h45 : rassemblement des porte-drapeaux et formation des carrés sur le parvis de ND de Paris.

10h00 : Messe solennelle à ND de Paris.

15h00 : remise des prix aux lauréats des concours scolaires.

18h30 : ravivage de la Flamme et dépôt de gerbe. RDV à 17h30.

20h30 : dîner sur Bateau Mouche.



➔ NOUVEAU PRODUIT AU MAGASIN



Le magasin met en vente des gilets fluo jaunes avec ouverture et inscription « UNC » sur le devant et « UNC » dans le dos.

Idéal pour équiper les services d'ordre de congrès, défilés et autres manifestations ! Pris de vente unitaire TTC : 15,00€ + frais de port.

► Pour tous renseignements et toutes commandes : uncvente@unc.fr

➔ ASSURANCE

► MMA prend en charge le recours de l'assuré non responsable (dirigeant éventuellement), lorsqu'il subit un préjudice susceptible d'engager la responsabilité d'un tiers. MMA exerce le recours au nom de l'assuré.

► Lorsqu'un assuré (dirigeant) est poursuivi devant les tribunaux répressifs, sous l'inculpation de délit ou de contravention, MMA garantit le paiement des frais et honoraires engagés par l'assuré pour sa défense.



ENTREPRENEURS D'ASSURANCES

➔ INFORMATIONS GENERALES

➔ HOMMAGE AUX SOLDATS FUSILLES EN AFN

A l'occasion du 60^e anniversaire de la mort du sergent Robert Richaume (23^e RI), membre de l'UNC-AFN, du soldat René Decourteix (23^e RI) et du cavalier Jacques Feuillebois (18^e Dragons), prisonniers fusillés par l'ALN le 30 avril 1958 en Tunisie, l'UNC invite tous ceux qui souhaitent honorer la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie, et notamment les porte-drapeaux, à se joindre au ravivage de la Flamme qui aura lieu à l'Arc de Triomphe, à Paris, le lundi 30 avril 2018 à 18h00.

➔ INFORMATION SUR LES ORDRES NATIONAUX

➔ ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR

La Légion d'honneur compte actuellement 93 000 légionnaires. Chaque année, environ 3 000 personnes sont distinguées :

- ➔ 1/3 à titre militaire ;
- ➔ 2/3 à titre civil ;

400 étrangers sont, chaque année, décorés de la Légion d'honneur. Pour autant, ils ne sont pas membres de la Légion d'honneur !

➔ ORDRE NATIONAL DU MERITE

L'ordre national du Mérite compte 187 000 membres. 4 600 personnes sont reçues dans l'ordre chaque année.

- ➔ 57% le sont à titre civil ;
- ➔ 43% le sont à titre militaire ;
- ➔ 50% de décorés sont des femmes ;
- ➔ 14 % des dossiers sont écartés par le conseil de l'ordre.

➔ LEGION D'HONNEUR : LA PROMOTION DE PAQUES SUPPRIMEE

La promotion de Pâques de la Légion d'honneur va être supprimée dans le cadre de la réforme voulue par le Président de la République. Hors promotion spéciale, il y aura désormais 4 promotions au lieu de 5 !

- ➔ Deux promotions civiles de la Légion d'honneur le 1^{er} janvier et le 14 juillet.
- ➔ Deux promotions militaires, en avril et en juillet.

➔ ORDRES NATIONAUX : SOIGNEZ LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La qualité d'un dossier de candidature pour un ordre national n'est pas neutre quant à l'accueil qui lui sera réservé par le bureau décorations pour être étudié. L'intérêt du candidat commande donc de soigner particulièrement son dossier. Or, de nombreux dossiers parviennent au siège national incomplets d'où une perte de temps !

Un mémoire de proposition se compose de 4 pages comportant plusieurs rubriques. La police conseillée et la taille des caractères sont : times new roman, taille 12 – caractères non compressés.

Les mémoires sont systématiquement accompagnés :

- D'une copie recto-verso de la carte d'identité.
- Des copies des citations évoquées dans le mémoire.
- Des médailles pour actes de courage et de dévouement.
- Des témoignages de satisfaction.
- De toutes pièces justificatives d'éléments valorisant la candidature.

➔ MENTION « MORT POUR LA FRANCE »

- ✓ Créée par la loi du 2 juillet 1915, au cours de la Première Guerre mondiale, la mention « *Mort pour la France* » (MPT) honore les personnes décédées lors des guerres et conflits.
- ✓ Les dispositions initiales applicables à compter du 2 août 1914 ont été adaptées pour tenir compte

➔ MENTION « MORT POUR LE SERVICE DE LA NATION »

- ✓ Cette mention a été instituée par une loi de 2012 et les modalités d'application par un décret de 2016.
- ✓ Les premières demandes concernaient notamment les militaires victimes d'actes de terrorisme à Toulouse et à Montauban. Elles ont été instruites par le cabinet du ministre de la Défense.

des victimes spécifiques aux conflits.

✓ Le code de la défense a étendu ces dispositions aux militaires décédés lors d'opérations extérieures (OPEX), dès lors que ces opérations sont dûment reconnues comme telles par un arrêté du ministre de la Défense.

✓ L'attribution de la mention « *Mort pour le service de la Nation* », permet l'inscription des noms des bénéficiaires sur les monuments aux morts et la reconnaissance de leurs ayants-droit enfants comme pupilles de la Nation.

➤ LE NOM DES SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE LU LE 11 NOVEMBRE

L'assemblée nationale a adopté le 21 mars dernier un amendement pour que le nom des soldats « Morts pour la France » dans les 12 derniers mois soit lu lors des cérémonies du 11 novembre afin de renforcer le lien armée-nation. Depuis la loi du 28 février, la date du 11 novembre, faut-il le rappeler, constitue la journée d'hommage à tous les morts pour la France.

➤ AGENDA AVRIL 2018

- ☞ **Mercredi 4 avril à 14h00** : réunion de la commission nationale d'action sociale.
- ☞ **Jeudi 5 avril à 11h00** : réunion du bureau national
- ☞ **Jeudi 5 avril à 14h30** : réunion de la commission nationale de législation.
- ☞ **Jeudi 5 avril à 15h00** : réunion de la commission nationale de recrutement.
- ☞ **Vendredi 6 avril à 10h15** : réunion du conseil d'administration national.
- ☞ **Mercredi 11 avril à 10h00** : réunion du comité de rédaction de *La Voix du Combattant*.

Du document original a été expurgé un paragraphe concernant " la migration des fichiers d'abonnés "